

AGISSEMENTS SEXISTES, HARCÈLEMENT SEXUEL ET MORAL : PARTICIPER À LA PRÉVENTION

Public : Collaborateurs

Durée : 1 jour (7 heures)

Réf : RPS016

Prérequis : Aucun

Présentiel ou distanciel

Prix intra : sur devis

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette formation permet d'identifier la différence entre comportements autorisés et non autorisés dans le cadre du travail. Elle vise également à transmettre les clefs essentielles pour impliquer chacun dans la prévention des agissements sexistes et des phénomènes de harcèlement sexuel et/ou moral, et le cas échéant, à savoir comment intervenir en cas de situation potentielle ou d'urgence de ces phénomènes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les définitions des violences sexistes, sexuelles et morales
- Comprendre les impacts individuels et collectifs
- Connaître le cadre légal et les obligations de l'employeur
- Comprendre son rôle face à l'obligation de prévention
- Intervenir dans le cas d'une situation potentielle

PROGRAMME

Définitions des notions

- Violences internes
- Agissements sexistes
- Agression sexuelle
- Harcèlement sexuel, harcèlement moral
- Les manifestations de ces phénomènes en entreprise

Impacts pour les victimes, l'équipe, la structure

- Impact sur les personnes exposées
- Impact sur le collectif de travail
- Impacts pour la structure

Cadre légal

- Les obligations de l'employeur
- Les sanctions

Identifier les causes :

- Culture et stéréotypes
- Les facteurs de risques psychosociaux (INRS)
- Contexte organisationnel et managérial

Agir en prévention

- Reconnaître des signes
- Intervenir
- Conseiller

Prendre un plan d'action

MODALITÉS

Présentiel :

1 jour (7 heures) avec 12 participants maximum

Distanciel :

7 heures avec 12 participants maximum.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Pédagogie active
- Exercices variés : quizz, étude de cas, mises en situation, supports d'application
- Ateliers collectifs, travaux en sous-groupes

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Des exemples concrets

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Travaux pratiques en cours de formation
- Contrôle des connaissances à chaque étape
- Quizz en début et fin de formation

RECONNAISSANCE DE LA FORMATION

- Remise d'un support de formation
- Remise d'un certificat de réalisation en fin de formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation à chaud en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La formation peut être mise en place sous un délai de 2 semaines.

En présentiel et distanciel, pour des raisons pédagogiques, la formation ne sera mise en œuvre qu'avec un minimum de 6 participants et un maximum de 12 participants.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute question relative à l'accessibilité ou à un besoin d'aménagement, vous pouvez contacter la Référente Handicap de l'organisme de formation [pascale.faujour\[@\]motiondesens.org](mailto:pascale.faujour[@]motiondesens.org). Un échange téléphonique vous sera proposé avec la Référente Handicap afin d'évoquer votre besoin.

INTERVENANT

Consultante en Qualité de Vie et Conditions de Travail et IPRP en prévention des risques psychosociaux.